

**CONSEIL DE QUARTIER D'ERGUE-ARMEL**  
**AVIS RELATIF AU PROJET DE REORGANISATION DES ECOLES PUBLIQUES**  
**ET AU PROJET DE CREATION D'UN POLE PETITE ENFANCE**

---

*Avis du 25 mars 2010 : présenté au Conseil de Quartier du jeudi 1er avril 2010*

Dans son projet de restructuration scolaire, la ville de Quimper affirme, d'une part vouloir consolider les écoles publiques sur Quimper et, d'autre part développer le service de la Petite Enfance.

Pour pouvoir rendre son avis sur ces deux projets complémentaires, le Conseil de Quartier d'Ergué-Armel a instruit sa réflexion selon les trois axes suivants :

1. Interrogation des postulats de l'argumentaire du projet municipal pour en évaluer la pertinence.
2. Identification de la réelle problématique de fond, initialement perçue comme peu explicite.
3. Formulation de propositions jugées les plus pertinentes et réalisables.

### **1. Interrogation des postulats**

*« Dans le contexte d'une baisse démographique constante de la population scolaire, c'est en fermant les petites écoles que l'on peut consolider les plus grandes ».*

Si la tendance à la baisse d'effectif est bel et bien générale, on note des différences importantes entre le privé (-16%) et le public (-31%). Cette situation a été longuement commentée et diverses raisons peuvent être invoquées<sup>1</sup>, parfois contradictoires. De nombreux éléments d'analyse manquent pour pouvoir approfondir ces raisons.

On note par ailleurs que l'école du Petit Parc n'a pratiquement pas connu de baisse d'effectif depuis 1990 (-2%) alors que les écoles maternelles des groupes scolaires de Kergoat Ar Lez et de Léon Blum accusent un déficit important de -49%, Edmond Michelet -62% et Emile Zola -38%.

Sur la base de ces observations, on comprend que le rapport entre la baisse démographique et l'évolution de l'accueil scolaire selon la taille de l'école est loin d'être mis en évidence. Ce n'est donc pas l'importance du groupe qui fait son attractivité, mais d'autres facteurs qui mériteraient d'être mieux identifiés (emplacement géographique, projet pédagogique<sup>2</sup> de l'école, proximité d'autres services, facilité d'accès, etc.).

Dans une ville où la carte scolaire a été abrogée, les éléments qui contribuent à déterminer le choix d'une école par les parents devraient être systématiquement analysés. Ceci peut également permettre d'identifier la réalité, ou non, d'une concurrence entre écoles, dont les effets pourraient s'avérer particulièrement néfastes...

### ***Faut-il alors réintroduire une carte scolaire ?***

Laisser le libre choix de l'école aux parents est considéré par certains comme opportun dans une ville où les écoles privées instaurent une véritable concurrence avec le réseau public. La ville de Quimper va même jusque déléguer aux directeurs d'école la mission des inscriptions.

---

<sup>1</sup> Alors qu'entre 1990 et 2000 ont noté -12,8% dans le public et -8,6% dans le privé, entre 2000 et 2005 l'écart se creuse entre -10,6% dans le public contre -1,8% dans le privé (à titre d'exemple au cours de cette période, on peut penser que les grèves de 2003 ne sont pas totalement étrangères à la bien moindre diminution de la scolarisation dans le privé que dans le public), et qu'entre 2005 et 2009 ou l'écart s'établit entre -11% pour le public et -6,3% pour le privé.

<sup>2</sup> Peut-être est-il plus évident et facile d'impliquer les parents dans la communauté éducative lorsqu'on est dans une petite structure que dans un grand groupe où le pôle des professionnels est davantage perçu comme un bloc monolithique laissant moins de place aux parents dans le projet d'école ?

On objectera qu'une carte scolaire apporte généralement plus de stabilité et d'égalité sur le territoire et atténue les effets négatifs d'une concurrence entre école, même si celle-ci peut également parfois être contournée par des dérogations, sources d'autres inégalités.

***Une question centrale : les grands groupes scolaires sont-ils réellement moins fragilisés que les petites écoles par la baisse démographique ?***

L'Inspection Académique crée ou supprime des classes en fonction de la moyenne des élèves présents dans une école. L'IA ne décide pas si une école doit être ouverte ou fermée, ceci étant uniquement du ressort de la volonté municipale.

On comprendra que l'organisation du paysage scolaire peut devenir décisive si l'on a, par exemple, comme objectif de défendre la qualité de l'encadrement des écoliers en favorisant le choix de maintenir d'un maximum d'enseignants face aux élèves. Dans la situation présente, les petites écoles comme le Quinquis ou Petit parc sont de ce fait beaucoup moins sensibles à la baisse démographique car il est beaucoup plus facile de lisser des effectifs sur un groupe scolaire de 5, 6 classes ou plus que dans une école de 2 classes<sup>3</sup>.

On peut à priori en conclure, à ce titre, qu'un processus de simple regroupement des écoles ne représente pas une parade suffisamment efficace pour consolider le réseau scolaire.

Ces constats sécurisants pour les petites écoles ne doivent pour autant pas servir à cacher la véritable problématique qui subsiste et pourrait alors s'accroître au sein des groupes scolaires plus importants en risquant de renforcer une concurrence entre petites et grandes écoles. De même, une multiplication de petites structures risque également de tendre vers un morcellement de l'enseignement qui peut aussi s'avérer handicapant dans un projet éducatif et pédagogique global, favorisant un déséquilibre et une mauvaise répartition des ressources et moyens, multipliant de fait les charges de fonctionnement. Ces phénomènes ne peuvent, dans l'état actuel d'organisation, qu'être accentués par l'absence totale de sectorisation (carte scolaire).

La réponse à cette question s'avère donc particulièrement complexe et pour anticiper et palier aux différents risques recensés, c'est bel et bien l'ensemble de l'organisation scolaire qui devrait être mise à plat sur la totalité du territoire, en y associant l'ensemble des acteurs concernés et en prenant le temps de peser les avantages et les contraintes de chaque choix possible.

***La baisse des effectifs provoque-t-elle un déficit de mixité sociale et réduit-elle le nombre de classes à niveau unique ?***

La mixité sociale dépend essentiellement de la manière dont le territoire est organisé. Rien n'indique à ce jour qu'une quelconque variation des effectifs concernés modifie la structure sociale de ces mêmes effectifs.

---

<sup>3</sup> L'observation de ce qui s'est déroulé en 2004 / 2005 le démontre (tableau de la page 10 du recueil de document : la fermeture des écoles Prat-Maria (2 classes), et Louis Hémon (6 classes) a entraîné la fermeture de 8 classes. Les élèves ont été répartis sur d'autres groupes scolaires qui ont vu l'ouverture de nouvelles classes : 1 classe à Paul Langevin, 1 classe à Kerjestin et 1 classe à Emile Zola. Soit une perte nette de 5 classes. En 2005/2006 la classe ouverte à Kerjestin fermait. En 2006/2007, celle ouverte à Emile Zola fermait. Et l'année suivante, alors qu'Emile Zola perdait encore une nouvelle classe, celle ouverte 2 ans plus tôt à Paul Langevin fermait à son tour ! On voit mal, à travers ces chiffres, le renforcement pérenne des grands groupes consécutif à la fermeture d'autres écoles. En 3 ans la perte nette s'est élevée à 9 classes sur l'ensemble de ce réseau scolaire.

Par ailleurs, les classes à niveau unique ne représentent nullement un label de qualité éducative<sup>4</sup>. La qualité de l'enseignement dépend de multiples facteurs tels que les compétences professionnelles des personnels, les effectifs de classes, les projets pédagogiques, la médiation et les relations sociales entretenue au sein de l'école et dans son environnement, etc. Par ailleurs, on conviendra qu'un grand groupe scolaire ne garantit pas systématiquement une organisation en cours simples<sup>5</sup>.

### **Quels autres facteurs pourraient alors favoriser la consolidation des écoles ?**

Si la scolarisation des 2-3 ans peut sans doute constituer un gage de la fidélité à une école, cet aspect apparaît surtout intéressant car il permet d'établir le lien entre le problème de stabilité des effectifs dans les écoles et l'augmentation régulière de la demande en matière d'accueil Petite Enfance<sup>6</sup>, ceci sans pour autant faire un amalgame entre ces deux secteurs distincts de service public.

L'objectif affiché par le projet municipal est de dynamiser la politique de l'habitat pour maintenir ou favoriser l'accueil de jeunes couples sur Quimper. Cette orientation politique forte nous semble pouvoir en effet constituer un facteur capital permettant de favoriser à terme la consolidation du réseau scolaire existant.

On note cependant que les projets immobiliers sont par nature fortement étalés dans le temps et avant d'être en capacité d'infléchir concrètement l'évolution démographique négative, il apparaît dans un premier temps souhaitable de mettre tout en œuvre pour freiner au maximum les conséquences de cette dernière.

## **2. Identification de la problématique de fond**

Au cours de l'examen du projet municipal, la problématique Petite Enfance ne s'est dessinée tout d'abord qu'en arrière plan, strictement induite par la perspective d'un nécessaire accès à de nouveaux locaux. A aucun moment dans la communication municipale, ce projet n'a été étayé par des considérations de fond suffisamment précises, entraînant directement un clivage prononcé entre problématique scolaire et petite enfance.

Ce sont les rencontres et débats que nous avons organisés avec les différents acteurs qui ont mis en évidence ce qui apparaît comme un projet ambitieux et pertinent de création d'un Pôle Petite Enfance, destiné à favoriser le développement de ce service public sur Quimper.

Si la liaison entre les deux projets est de fait apparue initialement dans un rapport de rivalité (faire ceci, un pôle Petite Enfance, en lieu et place de cela, l'école maternelle du Petit Parc), une exposition plus pertinente des enjeux aurait dû, au contraire, permettre d'explicitier leur étroite complémentarité.

Bien loin d'opposer les deux problématiques, c'est en effet dans la manière d'articuler les deux services publics que la richesse d'un projet global devrait trouver sa matière. Sans doute faut-il déceler dans la proposition peu pertinente d'associer une « classe passerelle »<sup>7</sup> à une crèche plutôt

---

<sup>4</sup> Concernant la question pédagogique des classes multi-âges, les conseillers de quartier s'appuient sur un reportage suivi d'une discussion entre spécialistes, disponible sur le site suivant :

[http://www.capcanal.com/capcanal/sections/fr/videos/cap\\_infos\\_primaire/systeme\\_educatif/classes\\_multi-ages/](http://www.capcanal.com/capcanal/sections/fr/videos/cap_infos_primaire/systeme_educatif/classes_multi-ages/)

<sup>5</sup> Comment à Léon Blum avec 8 classes élémentaires peut-on s'organiser en cours simples avec 36 CP, 44 CE1, 42 CE2, 44 CM1, et 30 CM2 ?

<sup>6</sup> Il faut noter que le regroupement des écoles maternelles tel que préconisé par la municipalité, en ayant pour effet d'augmenter l'effectif des classes, constitue en contrepartie un frein à la scolarisation des 2-3 ans, accueillis en école maternelle « dans la limite des places disponibles ».

<sup>7</sup> L'objectif de ces dispositifs est de préparer les plus jeunes enfants à s'adapter aux contraintes de la vie collective scolaire. La classe fonctionne avec un enseignant de l'Education nationale le matin et le groupe est

qu'à une école maternelle, une illustration supplémentaire de cette malheureuse erreur d'appréciation<sup>8</sup>.

### 3. Propositions

Au niveau de Quimper, pour une meilleure connaissance de la répartition de la population scolaire :

- o **Etendre, avant toute décision, l'analyse sociodémographique relative aux enfants fréquentant l'enseignement public sur l'ensemble du territoire quimpérois.**
- o **Associer, conformément aux engagements de l'agenda 21, l'ensemble des acteurs concernés par ces projets dans la recherche et l'élaboration des solutions.**
- o **Etudier la perspective et les conditions de l'établissement d'une sectorisation (carte scolaire) sur Quimper.**
- o **Construire une meilleure communication entre les directeurs d'écoles, les usagers et le service Enfance.**
- o **Etablir un rapport annuel sur l'enseignement 1er degré qui pourrait être restitué au Conseil Municipal.**

Au niveau du quartier d'Ergué Armel, dans la perspective d'une consolidation des écoles existantes :

- o **La création d'un pôle multi accueil de l'enfance incluant crèche, halte garderie, accueil d'urgence et accueil du Réseau des Aides Maternelles. Avant tout autre argument, le lieu d'implantation devra impérativement tenir compte de la réalité des attentes des usagers.**
- o **Sécuriser les déplacements autour des groupes scolaires et d'un pôle enfance éventuel, en travaillant à une circulation plus douce en haut du Chemin des Potiers, du Rond-point Yves Thépot à la place de l'embranchement de la rue Chateaubriant.**
- o **Etudier la possibilité d'implantation d'une « classe passerelle » en vue de renforcer la visibilité et l'attractivité de l'école maternelle de Kergoat Ar Lez<sup>9</sup>. Le travail d'éducation à la parentalité proposé dans le cadre du Pôle Petite Enfance devrait trouver une forme de prolongation au sein de l'école maternelle.**
- o **Dans le cadre du Projet éducatif local (PEL), de multiples propositions de partenariats peuvent être avancées susceptibles de donner aux projets d'école une densité particulière<sup>10</sup> : enrichissement des activités périscolaires, projets culturels, aide à la parentalité, etc. Un effort particulier devra être fait en vue de renforcer l'attractivité des écoles menacées par des pertes importantes d'effectifs comme aujourd'hui Kergoat Ar Lez.**
- o **Sur l'école du Petit Parc, dont les locaux apparaissent énergivores et mal adaptés : la construction d'un nouveau bâtiment soucieux de son empreinte écologique, incluant un espace de restauration scolaire, pourrait rapidement s'avérer nécessaire. Concernant la maison du haut du terrain : une vente ou affectation à des associations est envisageable en cherchant à privilégier tout lien possible avec des activités scolaires ou périscolaires.**

---

pris en charge par un éducateur Petite Enfance l'après-midi. Mais des intégrations ponctuelles, progressives des enfants de cette « classe passerelle » vers les classes ordinaires peuvent se faire en cours d'année scolaire, d'où l'intérêt d'adosser un tel dispositif à une école maternelle. Des reportages sur les « classe passerelles » ont été proposés à l'attention des membres du groupe de travail (voir site :

[http://www.capcanal.com/capcanal/sections/fr/videos/cap\\_infos\\_primaire/systeme\\_educatif/?aIndex=4](http://www.capcanal.com/capcanal/sections/fr/videos/cap_infos_primaire/systeme_educatif/?aIndex=4))

<sup>8</sup> Cf projet municipal : ouverture d'un « dispositif passerelle » en lien avec un accueil Petite Enfance sur l'emplacement de l'école des pommiers, dans le centre ville.

<sup>9</sup> La directrice nous a confié qu'elle a déjà participé à la mise en place d'un tel dispositif, en banlieue parisienne, au cours de sa carrière.

<sup>10</sup> Il n'est bien sûr pas question que la municipalité s'immisce dans le travail pédagogique des enseignants. Rappelons néanmoins que le maire ou son représentant siège au Conseil d'école comme membres de droit à part entière avec voix délibérative, au sein desquels sont discutés les Projets d'Ecole (C.90-039 du 15 février 1990).